Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 12 mars 2020

2020-1-16

PR Prefecture
024-242400752-20200312-2020_1_16-DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Saint Jory de Chalais

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
02 mars 2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 1

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI Thérèse CHASSAIN

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD, Michel AUGEIX, Marc PASCUAL, René (Paul) CHEVAL, Paul MEYNIER, Michel RANOUIL (suppléant de Philippe LACHAUD)

Absents et excusés : Pierre-Yves COUTURIER, Dominique MARCETEAU (a donné pouvoir à Annick MARCETEAU), Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Philippe LACHAUD (remplacé par son suppléant Michel RANOUIL), Michel REBIERE, Paul MEYNIER,

M. Benoît MOUTON est désigné secrétaire de séance

ZAE Le Peyrat (négrondes) : Compromis de vente puis vente d'un terrain à la SARL TECHNISTADE

Nature du projet : Compromis de vente puis vente d'un terrain appartenant à la Communauté de communes Périgord-Limousin à destination de la SARL TECHNISTADE

Localisation du projet : Zone d'Activités Economiques LE PEYRAT à Négrondes, parcelle D1413pA d'une superficie de 2 500 m² (voir plan ci-dessous)

Acquéreur : SARL TECHNISTADE

Prix de vente de la parcelle cédée : 20 000 € hors taxes et hors charges (8€ hors taxes par m² cédé)

Frais de division : à la charge du vendeur

Frais de notaire : à la charge de l'acquéreur

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-242400752-20200317-2020_1_16_DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020

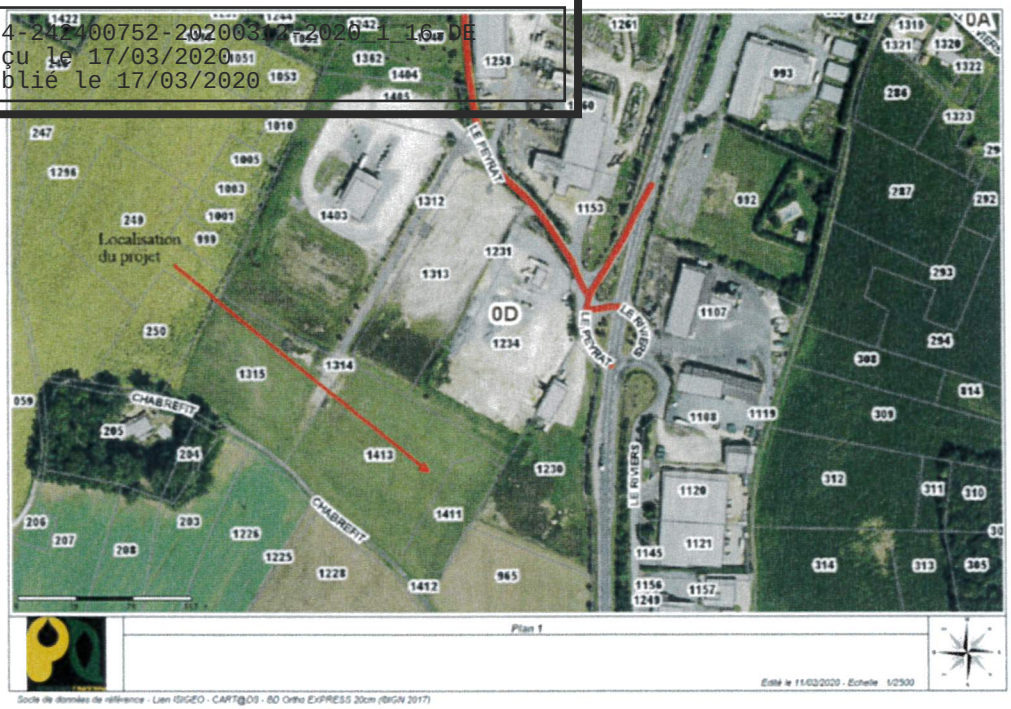

Découpage parcellaire effectué: 2 500 m² (terrain légendé en JAUNE)

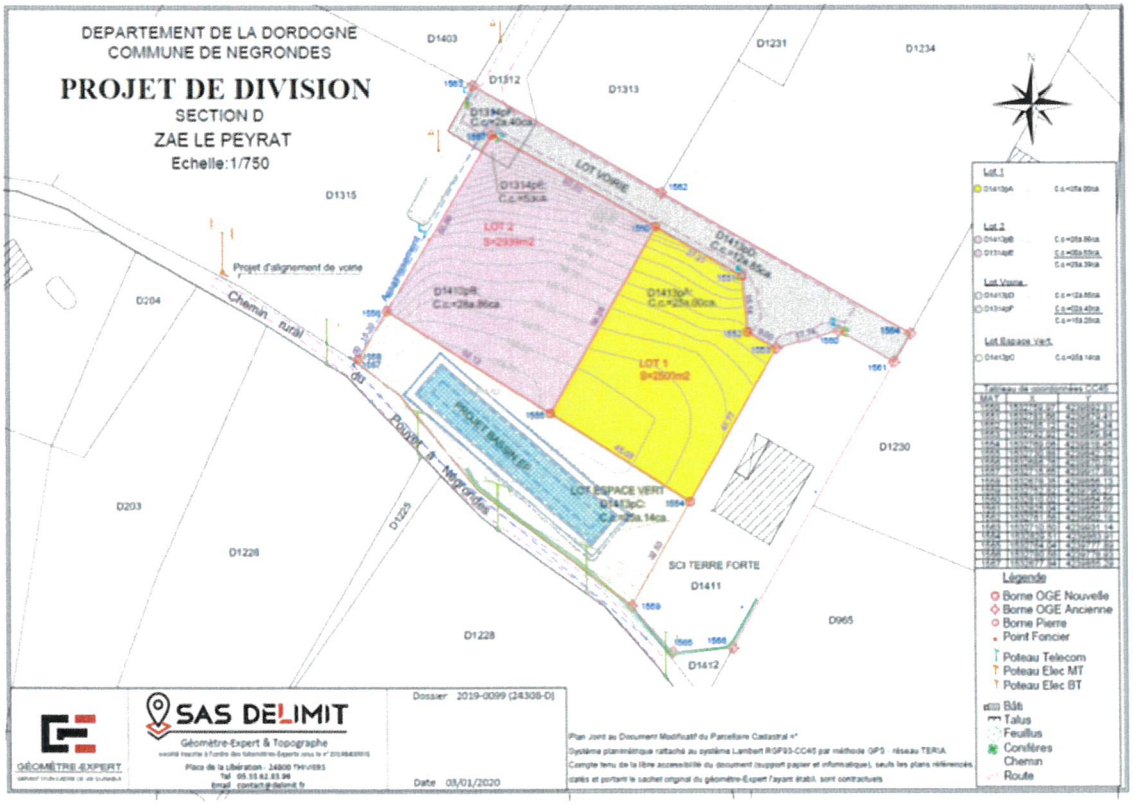

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20200312-2020_1_16-DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***AUTORISE son président à signer un compromis de vente, puis un acte de vente d'un terrain actuellement cadastré D1413pA, d'une superficie de 2 500 m² pour un montant de cession à hauteur de 20 000 € hors taxes, hors charges, propriété de la Communauté de communes Périgord-Limousin, acheté par la SARL TECHNISTADE.***
- ***DECIDE de répartir, dans le cadre de cette transaction financière, les frais de division à la charge du vendeur et les frais notariés à la charge de l'acquéreur.***
- ***AUTORISE son président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication